

ARRETE 2025/070
Rue de l'Ecu et
rue de l'Eglise (RD20) barrées
ANNULE ET REMPLACE CELUI DU 30/06/2025

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le Code des communes ;
- Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-25 et suivants ;
- Vu l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- Vu l'arrête interministériel du 15 juillet 1974 approuvant le Livre I de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu la demande déposée par Monsieur Luigi MANCEAU, ATD nord pour des travaux de réfection de chaussée rue de l'église (RD20) ;
- Considérant que pour assurer la sécurité des usagers circulant sur la RD20 rue de l'Eglise, il est nécessaire de réglementer la circulation ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit rue de l'Eglise (RD20) du lundi 21 juillet 2025 au vendredi 25 juillet 2025.

Article 2 : Les rues de l'Eglise (RD20) et de l'Ecu seront interdites à la circulation, à tous les véhicules, du lundi 21 juillet 2025 au vendredi 25 juillet 2025.

Article 3 : La déviation sera la suivante :

- Pour les véhicules arrivant de la route de la Belle Inutile à Montfort-le-Gesnois, ces derniers seront déviés par la route de la Marine (RD119), puis l'avenue de la Gare (RD83) et la route départementale 20 (rue du Haras + rue Honoré Broutelle) et rue des Dames (RD119).
- Pour les véhicules arrivant de la rue de la Ferté, ces derniers seront déviés par la route départementale 20 (rue Honoré Broutelle + rue du Haras), puis l'avenue de la Gare (RD83) et route de la Marine (RD119).

Article 4 : Si pour des impératifs d'intempéries, la date prévue pour les travaux se trouvait modifiée, le présent arrêté s'appliquerait à la période modifiée.

Article 5 : Des panneaux de signalisations seront posés aux lieux nécessaires par le demandeur.

Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière, au SDIS, à Transdev, au SYVALORM et au demandeur.

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 3 juillet 2025
Le Maire,
Anthony TRIFAUT

